

**COMPTE-RENDU**

**Présents** : Séverine LE BRAS, Jean-Louis TANVEZ, Gildas LE ROUX, Eveline CARVENNEC, Hervé RANNOU, Jean-Paul LE GOFF, Jean-Charles CLATIN, Stéphane RIOU, Sandra QUEMENER, Anita MAHE, Marie-Laure GODEST, Sabrina PACHEU, Nathalie PALLIER, Jean-Michel MOTTE (arrivée lors du point 3)

**Absents** : Chantal LE BRIS (procuration à Eveline CARVENNEC), Jean-Marie BODILIS, (procuration à Gildas LE ROUX), Sonia CARMARD (procuration à Nathalie PALLIER), Patrick LE BLEVENNEC, Isabelle MOROT (procuration à Jean-Louis TANVEZ)

**Secrétaire de séance** : Gildas LE ROUX

| <b>Nombre de conseillers</b> |    |
|------------------------------|----|
| En exercice                  | 19 |
| Présents                     | 14 |
| Procurations                 | 3  |

**1. Elections sénatoriales 2020**

Mme le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre treize conseillers présents et trois conseillers représentés et constate que la condition de quorum est remplie.

Mme le Maire rappelle ensuite qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM Jean-Louis TANVEZ et Jean-Paul LE GOFF et Mmes Sabrina PACHEU et Marie-Laure GODEST.

Mme le Maire indique que, conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le conseil municipal doit élire cinq délégués et trois suppléants.

Les candidats peuvent se présenter, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète.

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, Mme le Maire constate qu'une seule liste de candidats a été déposée (un exemplaire de cette liste sera joint au procès-verbal).

Mme le Maire fait procéder au vote.

Après le vote du dernier conseiller, le président déclare le scrutin clos et les membres du bureau électoral procèdent immédiatement au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat de l'élection :

- Nombre de votants : 16
- Nombre de suffrages exprimés : 16

| Nom du candidat tête de liste | Suffrages obtenus | Nombre de délégués obtenus | Nombre de suppléants obtenus |
|-------------------------------|-------------------|----------------------------|------------------------------|
| TANVEZ Jean-Louis             | 16                | 5                          | 3                            |

Mme le Maire proclame élus délégués les cinq premiers candidats de la liste, dans l'ordre de présentation, soit :

- TANVEZ Jean-Louis
- LE BRAS Séverine
- LE ROUX Gildas
- CARVENNEC Eveline
- RANNOU Hervé

Mme le Maire proclame élus suppléants les trois autres candidats de la liste, dans l'ordre de présentation, soit :

- PACHEU Sabrina
- CLATIN Jean-Charles
- MAHE Anita

## **2. Commission communale des impôts directs**

Le Conseil Municipal unanime propose à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de nommer les membres de la commission communale des impôts directs parmi les contribuables suivants :

| <b>Titulaires</b>      | <b>Suppléants</b>    |
|------------------------|----------------------|
| TANVEZ Jean-Louis      | MOROT Isabelle       |
| LE BRIS Chantal        | LE BLEVENNEC Patrick |
| LE PUIL Alain          | LE ROUX Marylène     |
| LE ROUX Gildas         | PALLIER Nathalie     |
| CARVENNEC Eveline      | QUEMENER Sandra      |
| THOMAS Marie-Christine | LE BRUN Yvonne       |
| RANNOU Hervé           | MAHE Anita           |
| LE GOFF Jean-Paul      | GODEST Marie-Laure   |
| LE MENER Claire        | CARMARD Sonia        |
| MOTTE Jean-Michel      | PACHEU Sabrina       |
| CLATIN Jean-Charles    | BODILIS Jean-Marie   |
| RIOU Stéphane          | LE JOUAN Claudine    |

### 3. Personnel périscolaire

Mme le Maire indique que le contrat de Typhaine LE VEY, adjoint technique exerçant les fonctions d'ATSEM, se termine le 31 juillet. Elle exerce ces fonctions depuis 2014, et atteindra les 6 ans de services en décembre. Dans le cadre du renouvellement de son contrat la commune est tenue de conclure un CDI de droit public, ou de la nommer en tant que fonctionnaire stagiaire.

Mme le Maire souligne la satisfaction donnée par Mme LE VEY sur son poste depuis plusieurs années. Elle propose de conclure un contrat d'un mois pour le mois d'août pour réaliser le ménage à l'école maternelle, en accroissement saisonnier d'activité, et de la nommer en tant que stagiaire à compter du 1er septembre en tant qu'adjoint technique, après avoir accompli les formalités de déclaration de vacance d'emploi. Mme LE VEY serait nommée ATSEM lorsqu'elle obtiendra le concours.

(Arrivée de M. MOTTE)

Le Conseil municipal valide ces propositions à l'unanimité.

M. le Maire indique que le départ en retraite de Françoise KERAMBRUN, ATSEM interviendra au 1<sup>er</sup> octobre 2020. Par ailleurs, Delphine GOUELOU est en disponibilité jusqu'au 31 décembre 2020 (pourrait être renouvelée pour l'année 2021). Il est proposé de réorganiser le service en modifiant la durée de travail des agents (après avis du Comité Technique du Centre de Gestion) :

|                  | DHS actuelle      | DHS envisagée   |
|------------------|-------------------|-----------------|
| Sylvie LE VEY    | 17,5/35 h (50%)   | 24,5/35 h (70%) |
| Véronique CORLAY | 28/35 h (80%)     | 31,5/35 h (90%) |
| Dominique ARZUR  | 6,08/35h (17,37%) | 10,5/35 h (30%) |

Mme le Maire précise que le temps de travail proposé reflète le temps réalisé sur la commune. M. LE GOFF remarque qu'auparavant il y avait une sixième classe qui risquait d'être supprimée donc on fonctionnait avec des heures complémentaires.

M. RIOU demande ce qu'il en est de la sixième classe pour la rentrée. Mme le Maire précise que la classe est déjà supprimée. L'inspection ne prévoit pas de maintenir le renfort pour la prochaine rentrée. Elle indique que les effectifs ont baissé et que les classes comprendront 24 à 25 enfants.

M. LE GOFF indique que pendant l'été il y aura peut-être des inscriptions, et que si les effectifs se maintiennent il n'y a pas de raison pour supprimer le sixième poste.

Mme PACHEU précise que dans un an ce sont 24 enfants qui partiront en sixième.

Le Conseil municipal unanime valide les propositions de Mme le Maire. Un dossier sera déposé au Comité technique du Centre de gestion.

### **4. Questions diverses**

Mme le Maire précise que la prochaine séance de Conseil municipal aura lieu le 10 septembre. Elle explique que les commissions vont être définies au sein de Guingamp Paimpol Agglomération le 23 juillet. Il faudra que les élus municipaux se positionnent sur les différentes commissions.

Avant elles étaient au nombre de 5, et cela va passer à 9 ou 10.

#### **4.1 Vente de cavurnes**

Le Conseil municipal unanime autorise Mme le Maire à facturer les cavurnes, au cimetière municipal, pour un montant de 204,00€ TTC.

#### **4.2 Encarts publicitaires dans le bulletin municipal**

Mme le Maire rappelle que la dernière délibération prise autorisait le Maire à facturer 45€ aux artisans et commerçants pour 3 publications dans l'année. Le nombre de bulletins variant d'une année à l'autre, il est proposé d'autoriser le Maire à facturer les encarts publicitaires à 15€ par publication.

Le Conseil municipal unanime fixe à 15,00€ le montant d'un encart publicitaire, par publication, dans le bulletin communal.

#### **4.3 Télécommunications**

Mme le Maire explique que l'entreprise Breizh Solutions consulte les opérateurs de télécommunication pour étudier un regroupement des contrats téléphone/internet/mobile de l'ensemble des bâtiments.

Le Conseil municipal unanime autorise Mme le Maire à retenir la proposition la mieux disante pour regrouper les contrats de télécommunication, comprenant la fourniture du matériel.

#### **4.4 Mission locale Ouest Côtes d'Armor**

Mme le Maire donne la parole à Mme MAHE pour faire un retour sur l'assemblée de la Mission locale à laquelle elle a assisté.

Mme MAHE explique que la mission locale a envie de se dynamiser, en menant un projet bienveillant à destination des jeunes. Elle indique que la mission locale souhaite mobiliser les élus en demandant à chaque commune de nommer un veilleur, qui serait l'intermédiaire entre elle et les jeunes. Elle précise que cela concerne désormais les jeunes jusqu'à 29 ans. La mission locale les accompagne dans leurs démarches d'emploi, de déplacement, de formation...

Mme le Maire remarque qu'il serait important de communiquer auprès des jeunes, dans les quartiers directement, ou par le biais d'affiches dans les commerces.

Le Conseil municipal unanime décide de nommer Anita MAHE et Sonia CARMARD en tant que veilleurs.

#### **4.4 Intercommunalité**

M. RANNOU indique le 16 juillet le Président sera élu, ainsi que les 15 Vice-Présidents et les 9 Conseillers délégués.

Il précise que les budgets supplémentaires seront votés en septembre.

Il indique que le projet de salle de sport débutera bien cette année, avec le terrassement.

\* \* \* \* \*

**N.B : en l'absence de toute observation formulée au plus tard à l'ouverture de la prochaine séance du Conseil Municipal, le présent compte-rendu sera réputé adopté par les membres du Conseil Municipal ayant participé à cette réunion.**